# AVENANT au Contrat de travail conclu le « DATE »

Le contrat de travail conclu le « DATE », entre d’une part, « NOM de L’ENTREPRISE », et, de l’autre, « NOM de l’EMPLOYÉ », est modifié comme suit :

**Autres conditions** : le travailleur accepte que ses données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale, conditions contractuelles, etc.) soient traitées par l’employeur et par les personnes, entreprises et institutions agrées, ainsi que leurs auxiliaires aux fins d’établissement d’un dossier et d’une carte de contrôle d’accès au chantier. Le travailleur dispose du droit d’accès au fichier et du droit de rectification, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles applicables.

Le présent avenant entre en vigueur le jour de la signature du travailleur.

« LIEU », le « DATE » « LIEU », le « DATE »

Bon pour accord :

 « NOM de l’ENTEPRISE »

Date : ……………………

Signature : …………………. XXXXXXX XXXXXXXXX

Signa